

## TOUS EGAUX OU TOUS DIFFERENTS ?

### CAFE PHILO MEDIATHEQUE BEZIERS

DECEMBRE 09

Tout d'abord, pas d'opposition logique entre ces deux notions : le contraire de « égal » est « inégal » et non « différent » ; et réciproquement, le contraire de « différent » est « semblable » ou « ressemblant », et non « égal ». S'ils ne sont pas des contraires, nous dirons que sur le plan de la logique formelle, nous sommes en présence d'une **disjonction simple et non d'une disjonction exclusive** du type : « ou bien...ou bien » ou encore « soit...soit ». Autrement dit et plus simplement, il n'est pas interdit de penser que **nous pouvons être égaux et différents** (rien ne l'empêche en tout cas dans la formulation).

**Quelle est la nature des liens entre l'un et l'autre ? Egalité et différence : amies ou ennemies ?**

L'égalité proclamée au fronton de nos édifices publics, qui affirme **la primauté d'un individu abstrait en tout point égal à son voisin, peut-elle faire bon ménage avec la demande de plus en plus forte de reconnaissance comme individu concret aussi bien que comme membre appartenant à un groupe** ? Notre identité personnelle passe en effet aujourd'hui de plus en plus par l'affirmation subjective, la réappropriation subjective de notre appartenance corse, noire, homosexuelle, musulmane, ou tout autre trait qui marque notre appartenance identitaire. Peut-on alors concilier l'individu abstrait de l'égalité des droits et l'individu concret dans l'unicité et la différence qui le caractérise ?

**Mais précisons tout de suite en quels sens nous parlons habituellement d'égalité :**

**L'égalité réelle** : c'est le fait que deux ou plusieurs hommes ont même fortune, même instruction, même santé ...etc. Dans cette catégorie, il ne s'agit pas à proprement parler *d'égalité des droits*, mais d'une égalité en quelque sorte matérielle, dans laquelle on peut ranger l'« *égalité des biens* », et l'**égalité sociale** d'une manière plus globale. Cette égalité a nécessairement ses limites (qui sont, il faut bien le reconnaître, loin d'être atteintes, tant il est vrai que les inégalités sociales sont vertigineuses !) : il ne s'agit pas en effet de réaliser une égalité intégrale des êtres au sens où il serait « empiriquement égaux », partageant en tout point une identité de condition, sauf à promouvoir une entreprise totalitaire de clonage totalement délirante et invraisemblable. **En ce sens, égalité devient identique et exclut toutes les différences.** Cette thématique a d'ailleurs inspiré beaucoup d'ouvrages de science-fiction (« par ex « Le meilleur des Mondes »)

**L'égalité de droit** : « *Les hommes naissent libres et égaux en droit* » (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) ; qu'est-ce que l'égalité de droit ou « égalité formelle » ?

**Non pas que les être humains ne sont pas différents, ni même inégaux** (ne serait-ce qu'à cause d'inégalités naturelles telles qu'aptitudes physiques ou talents personnels natifs, ou encore position de départ dans la vie...), **mais ils doivent impérativement avoir les mêmes droits** : il peut s'agir de droits juridiques, ou bien de droits politiques. En vertu de ce principe, une personne égale une autre personne : elles sont interchangeables du point de vue des droits : protégée de la même façon par la loi, ayant les mêmes devoirs et les mêmes interdictions, les mêmes droits politiques (élection, éligibilité), mêmes droits à la santé, à

l'éducation, à se réunir, à s'exprimer...etc (l'exercice de ces droits est souvent imparfait...).

**Cette égalité juridique est assez proche de l'égalité arithmétique** : il s'agit de pouvoir comparer deux êtres au-delà de leur singularité, et pour cela faire abstraction de leurs différences. Nous ne pouvons en effet que **comparer des choses de même nature**. La neutralisation de toutes les différences de lieu, de naissance, de position sociale, est nécessaire pour pouvoir établir ces équivalences. L'égalité, par ailleurs, pour identifier ce dont on parle comme équivalent, renvoie à des limites ou des frontières à l'intérieur desquelles elle pourra s'exercer ; celles-ci définissent un espace d'inclusion en même temps que d'exclusion : la démocratie grecque s'institue à partir de l'exclusion des étrangers, des femmes et des esclaves, notre démocratie, qui se veut universelle aujourd'hui (elle a progressivement étendu son principe à tous les individus adultes), se définit par rapport au genre humain à l'exclusion du monde animal (du moins pour le moment). L'idée d'égalité ne va pas sans celle de partager une identité commune. **Le concept d'humanité commune**, particulièrement investi par Les Lumières, sera avant tout référé (Kant) à l'homme comme être raisonnable, c'est-à-dire à sa prétention à être sa propre fin (et non un moyen au service d'autre chose que de lui-même). Plus tard, ce sera surtout autour du langage (qui est la condition d'un monde commun). Ce sont ces caractéristiques communes qui font de l'autre **mon semblable : en tant qu'être humain je suis identique à un autre être humain**. Mais avec la notion d'identité ou de « semblables » nous voyons bien que c'est celle de différence qui se profile aussitôt, car **la différence suppose l'identique ou la ressemblance**, et réciproquement. Il n'y a pas d'identité sans autre, sans différence. **Avec l'identité de l'égalité ressemblance**, nous entrons **dans la dialectique du même et de l'autre**, et donc dans le registre de la différence.

La différence est d'abord le fruit de la **différenciation incessante qui accompagne tout processus vital**. La vie produit en effet sans cesse d'infinies variations ou différenciations de toutes sortes, biologiques (l'histoire des espèces...), génétiques (l'histoire extraordinaire de la gestation), culturelles (l'infinie variété des cultures), où chaque individu (humain ou non) est irréductible à n'importe quel autre : **« Il y a un processus de différenciation au-delà de toute espèce de limites... Il y a de la différence dès qu'il y a du vivant »** (J. Derrida. « De quoi demain... » Dialogue avec E. Roudinesco, in « Politiques de la différence »). Tout est différence d'une certaine façon.

Il faut retenir le caractère foncièrement irréductible et hétérogène de cette différence. Elle est **« écart », elle est dans « l'entre-deux »**. **Contrairement à l'inégalité qui se mesure en « plus » ou « en moins » d'une chose commune** (par exemple les revenus, les talents personnels, la beauté...etc.), sur un axe vertical qui institue une hiérarchie, la différence consiste à prendre la mesure des écarts sur un axe cette fois-ci horizontal. Il n'y a pas de « commune mesure » dans la différence.

Par exemple, et contrairement à une certaine forme de phallocentrisme, **la différence des sexes est irréductible à toute tentative de la définir en partant du point de vue masculin, et en définissant la femme comme « dérivé » de l'homme (cf. Adam et Eve), et dans une logique du manque par rapport à l'homme** (cf. Freud pour lequel la femme se caractérise essentiellement par l'absence de phallus) et du primat du masculin (Aristote). La différence est ici synonyme d'inégalité. En revanche, on peut soutenir, suivant en cela S. Agacinski, que la femme est irréductiblement différente de l'homme. **L'égalité des sexes ne doit pas conduire à occulter leur différence « ontologique » (Agacinski)** : Simone de Beauvoir par exemple se réclame d'un universalisme abstrait de l'être humain qui occulte cette différence : **« L'émancipation des femmes passe par la dénégation de l'identité sexuelle, reléguée dans la contingence au profit d'un idéal d'identité universelle où la différence s'effacerait »**. Pour S. Agacinski au contraire, cette tentation de subsumer les différences propres à chaque sexe sous un prétendu universalisme du genre humain, **relève d'une logique du même où**

**l'autre ne peut être reconnu.** Il y a **une dissymétrie fondamentale entre l'homme et la femme** (cultivée diversement par nos cultures qui jusqu'à présent ont toujours privilégié la place de l'homme) : ni l'homme ni la femme ne sont tout l'humain. **La méconnaissance de la mixité replace toujours l'un des deux à la place des deux**, dit encore Agacinski. L'humanité n'est pas « une » mais « deux ». **Cette difficulté à penser la différence tient au fait qu'elle ne se voit jamais dans l'un des deux, elle réside dans l'écart, elle signifie l'entre-deux.**

Mais la perception de la différence chez les humains relève précisément de cette logique du même devenant alors relative à un point de vue, à une identité préalablement posée.

Il y aurait donc **une première figure de la différence** : part irréductible, absolument hétérogène, qui résiste à « **la nostalgie de l'Un** » (peur métaphysique de la division, de la séparation, par exemple à l'œuvre lorsqu'on refuse la réalité de la différence des sexes au profit de l'Homme dans son abstraction. S. Agacinski « Engagements »). Mais aussi **une deuxième figure de la différence** : la différence est alors la conséquence de la ressemblance, **l'autre de l'identité affirmée.** C'est parce que nous définissons des identités, c'est-à-dire des ressemblances autour de critères donnés, qu'ipso facto nous créons en même temps l'autre, le différent, l'étranger. **Ce qui fait différence pour moi (dans la rencontre avec un autre, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un groupe), est relatif à un système de références qui est le mien.** De là plusieurs « traitements » de cette différence, qui relèveraient tous les trois d'**une certaine forme d'ethnocentrisme**

**La stigmatisation de la différence de l'autre.** Il est difficile de ne pas regarder l'autre avec les yeux du même ; le préjugé ethnocentriste, c'est précisément la tendance de tout groupe social à se considérer comme l'humanité entière et à regarder l'Autre avec les yeux du même. La stigmatisation consiste à réduire l'autre à cette différence, et à porter un jugement négatif sur elle. Le racisme en est une de ses manifestations les plus spectaculaires. **Cette stigmatisation porte atteinte au principe d'égalité car il présuppose un rapport supérieur/inférieur, et risque de dénier l'appartenance à une humanité commune.** Montaigne montre à quel point il est ridicule de s'instituer soi-même en référence absolue à partir de laquelle apprécier les autres. Et comment il est beaucoup plus profitable de renverser le point de vue et juger de nous à travers ce que nous voyons d'eux : « *Au rebours du commun, reçoit plus facilement la différence que la ressemblance en nous* ».

**L'absolutisation de la différence**, cette fois-ci du côté du même (auto-jugement) : la **réification de ses propres différences**, qui se traduit souvent par la revendication communautariste ou nationaliste, loin d'être étrangère à la stigmatisation, en est souvent l'autre versant. Elle relève d'une forme de narcissisme qui contribue au repli, à l'isolement et au conflit. **Mais elle est souvent liée à un statut de minorité dont l'identité est menacée par une autre communauté hégémonique.** Même si la revendication identitaire doit nous rendre méfiant et vigilant par rapport aux dangers signalés, **le soutien conditionnel est légitime quand elle est menacée, opprimée.** C'est en tout cas la position défendue par Derrida : « *la solidarité est souvent nécessaire avec ceux qui luttent contre telles discriminations, pour faire connaître une identité menacée, marginalisée, minorée, pour soutenir telle communauté religieuse soumise à l'oppression...* », mais « *sans oublier le risque* » et « *en le réévaluant à chaque instant...* ». Comment réagit souvent la communauté hégémonique face aux minorités culturelles ? Plutôt que de stigmatiser les différences (« ce n'est pas politiquement correct » et contraire à l'idéologie des droits de l'homme, devenue

dominante dans nos sociétés contemporaines, qui promeuvent l'universalité de l'égalité des droits), **elle a tendance à les occulter**. C'est le troisième traitement de la différence

**L'occultation des différences** (toujours du côté de celui qui évalue) : l'égalité de droit peut ici être convoquée. Comme nous l'avons évoqué concernant la différence des sexes, il y a aussi **un discours qui sinon refuse du moins atténue l'importance de la différence au nom de l'égalité** (c'est par exemple notre discours républicain traditionnel) : nous vous reconnaissons comme êtres humains égaux à tout autre, **malgré vos différences (et non dans ou avec vos différences)** ; ce qui nous intéresse, **c'est votre participation à l'humanité commune et à la communauté des citoyens, en tant que celle-ci incarne l'universel des droits propres à tout individu ; mais à la condition aussi de ne pas reconnaître la dimension collective de votre communauté, et donc des droits particuliers à celle-ci**. Le discours de l'intégration proposé aux minorités n'est-il pas alors un discours assimilationniste, sous couvert des habits de l'universel républicain (nous y reviendrons)? C'est le débat philosophique qui anime les pays anglo-saxons entre les libéraux et les communautariens (un mot qui fait frémir chez nous tant il évoque l'épouvantail maintes fois brandi du communautarisme !). **Pour les libéraux, seuls les individus doivent être reconnus dans l'espace public**. Par ex le philosophe américain Rorty : *« Il faut rêver d'un monde où les cultures ne seraient pas les sources principales desquelles les individus tireraient le sentiment de leur propre valeur »*. L'argument développé à partir de là est pertinent : on a déjà évoqué **le danger de séparatisme, de communautarisme, dans la reconnaissance de l'identité d'un groupe, et comment elle peut privilégier l'identité collective au détriment des individus et de leur « humanité commune »**. Mais la non reconnaissance à son tour n'est-elle pas préjudiciable, **quand l'identité religieuse ou culturelle sont inséparables aujourd'hui de l'identité personnelle de chacun ?** Quelqu'un comme Charles Taylor, philosophe canadien représentant le courant du **multiculturalisme**, considère **qu'il faut reconnaître comme un droit aussi important que les droits individuels auxquels souscrivent les démocraties libérales, l'appartenance à une communauté ethnique, religieuse ou culturelle. Une démocratie équitable doit faire en sorte que le besoin de reconnaissance de chacun s'applique également aux aspects collectifs de l'identité**. Par exemple, l'égalité n'est pas respectée si la minorité à laquelle j'appartiens n'a pas la même facilité à apprendre sa langue et son histoire que la majorité culturelle (nous pouvons à ce sujet débattre sur l'exemple de la Corse qui, malgré les résistances répétées au nom de la « République une et indivisible », continue d'approfondir ses spécificités culturelles et langagières ; l'histoire de ces deux dernières décennies est celle d'avancées et de retraits successifs : attribution puis refus de la qualification de peuple corse, processus d'autonomisation dit « processus de Matignon » interrompu avec le départ de Jospin, statut régional spécial proposé mais refusé par référendum, reconnaissance officielle de la langue corse et de son enseignement dans tous les établissements, malgré le refus initial de la France de signer la Charte des Langues Régionales Européennes). Le modèle d'organisation multiculturaliste est assez éloigné du modèle républicain classique.... Notre conception républicaine « à la française » (il serait intéressant à ce propos de montrer qu'elle est beaucoup moins radicale dans sa pratique que dans l'affichage de ses principes...) a tendance à élever la langue, l'histoire nationale à la hauteur d'un idéal qui incarnerait l'universel des droits de l'homme (égalité, liberté, fraternité). Mais en réalité, et quelque soit l'aspiration légitime à cette ouverture sur l'universel, **ceux qui parlent au nom de l'universalisme contre le communautarisme ou le différentialisme (absolutisation des différences), au nom du principe républicain contre le principe démocratique, parle aussi au nom d'une constellation elle-même communautaire** : la république française, l'unité indivisible d'un territoire national, bref un ensemble de traits culturels liés à l'histoire d'un Etat-nation. D'où

cette remarque à la fois simple et très profonde de Derrida : « *Quand une communauté est hégémonique, on ne parle plus de communauté* ».

En conclusion de ce point, peut-être devons-nous avant tout nous prémunir contre **ces couples symétriques dont l'opposition des protagonistes ne fait que trahir une profonde identité de comportement, nourrissant ainsi ce contre quoi ils prétendent lutter** : souverainisme ou Etat-nationalisme contre communautarisme, phallocentrisme hétérosexuel (une seul libido d'essence masculine) contre les communautarismes Gay ou Lesbien, ou encore celui des Femmes, assimilation culturelle corrélatif de la mondialisation et développement de mouvements intégristes ou nationalistes radicaux... Une profonde méfiance de la différence semble rassembler ces couples de « contraires ».

## **Comment tisser le lien des rapports complexes entre égalité et différence qui relie entre eux les humains ?**

- « **Nous sommes tous égaux** » : unité du « genre humain », **communauté de destin en tant qu'humanité commune : mes « semblables »**. N'est-ce pas cette communauté qui légitime **l'égalité de droit, l'égale dignité de chacun d'entre nous**. L'existence d'un langage (commun au-delà des différentes langues) peut symboliser cette communauté du genre humain. Cependant cette égalité de droit peine à cacher les profondes inégalités réelles, naturelles ou acquises, dans la réalité de notre monde. Par ailleurs, **cette communauté est plurielle**, faite de la richesse de toutes ses composantes. **Que vaudrait la reconnaissance d'une humanité abstraite, dépourvue de cette variété ?** En revanche, l'affirmation de cette humanité commune doit nous éviter de tomber dans **le piège de la réification des différences, génératrice d'antagonismes toujours plus exacerbés**. Le modèle démocratique et républicain représente en quelque sorte **sur le plan politique**, par delà ses faiblesses actuelles ou telle ou telle conjoncture, **le cadre symbolique du « vivre-ensemble » en tant qu'égaux en droit**.
- « **Nous sommes tous différents** » : « je » suis un individu unique en son genre, singulier, à nul autre pareil. La vie même est un processus de différenciation incessant : aucune chose, aucun être n'est « pareil ». Sur le plan de l'individu humain, c'est la parole que j'énonce qui pourrait symboliser cette singularité. **Sous peine de totalitarisme, aucune organisation sociale, aucun collectif ne peut étouffer ce droit à la singularité, dans le respect des différences de chacun. Sur le plan politique**, c'est la composante libérale de nos démocraties (au sens de la défense des libertés individuelles et de la protection de l'individu contre l'Etat) qui est ainsi convoquée pour concrétiser ce principe.
- **Nous sommes semblables à certains et différents d'autres**. Nous pouvons multiplier les différences entre groupes humains : le sexe, l'âge, le lieu, la race, la culture, la religion, les affinités ou préférences, la famille, le cercle professionnel, l'école .... Autant de groupes délimités par certains critères qui définissent à la fois ce qui réunit certains et qui les distinguent d'autres (pas de différences sans ressemblances, pas de ressemblances sans différences). Ce qui définit notre appartenance à un groupe est à la fois ce qui nous différencie des autres groupes **relativement à un ou plusieurs critères** ou caractéristiques déterminés. La **diversité culturelle**, et la question **des identités mais aussi des métissages culturels** est au centre de cette problématique. Dans ce cas, ce serait **la langue** (en tant que création

culturelle singulière et souvent porte-drapeau de l'identité) **qui symboliserait le mieux ces différences au plan collectif des entités nationales et culturelles.** Mais il faut garder à l'esprit que **ces conceptions de la culture sont à leur tour des abstractions.** Leur « différence » ne peut être posée comme un absolu car elles sont elles-mêmes en mouvement et en commerce permanent avec d'autres cultures. **N'étant séparées par aucune frontière clairement établie, elles sont interdépendantes et dans la continuité les unes des autres. Ce phénomène de communication et d'interpénétration est même constitutif des cultures elles-mêmes, ce que les sociologues et ethnologues appellent le phénomène d'acculturation.** Ainsi, **toutes les cultures sont des mixtes,** et tout particulièrement **les cultures transplantées** (critique de la notion de « culture d'origine ») : elles donnent lieu généralement à des modèles syncrétiques et originaux (exemple de la culture noire-américaine), qui dépendent beaucoup du pays d'accueil. Pour terminer à ce sujet, il faut remarquer que de plus en plus dans notre environnement marqué par des luttes sociales et politiques pour la reconnaissance, la culture devient un instrument, un élément de stratégie au service de l'identité.

## **En conclusion :**

**Le lien que les humains tissent entre égalité et différence ne doit-il pas être fait avec les trois fils précédents ? Il faut tenir ensemble ces trois « bouts ».** C'est dans l'articulation, souvent délicate, de ces trois dimensions, que se joue notre avenir commun, et notre vivre-ensemble démocratique. De la même manière que le langage contient la langue et que celle-ci rend possible la parole, c'est à un tel travail d'emboîtement que le vivre ensemble doit procéder.

L'histoire même de la notion d'égalité nous enseigne comment l'égalité-ressemblance et l'égalité de droit peuvent co-exister avec la reconnaissance des identités individuelles ou collectives. Après l'égalité-ressemblance (qui s'est surtout constituée contre l'aristocratie et ses prétentions à mettre en avant des différences qui justifiaient des inégalités), après l'égalité de droit qui consacre « l'interchangeabilité » des individus dans la sphère publique, une nouvelle notion de l'égalité prévaut aujourd'hui et englobe les précédentes : **l'égalité-identité** (cf. à ce sujet les travaux du philosophe Marcel Gauchet). Nous quittons l'individu abstrait et interchangeable de l'égalité des droits (sans l'oublier) pour retrouver l'individu concret, et donc singulier : **nous ne sommes pas égaux malgré nos différences mais avec nos différences : affirmation de l'égalité dans la différence, dans notre droit égal à affirmer notre différence.** Après l'individualisme égalitaire, l'individualisme identitaire. Mais il est vrai que celui-ci peut entrer en tension avec le point de vue de l'ensemble et du collectif... **Si l'adhérence à soi-même et à sa « différence » est trop forte, elle peut nous empêcher de rejoindre le point de vue de la communauté des hommes....** Cette difficulté pour articuler l'individuel et le collectif est selon Marcel Gauchet une caractéristique de nos sociétés contemporaines.

**La dialectique du même et de l'autre que nous avons reconnue à l'œuvre dans cette construction commune ne dispose d'aucune garantie : elle peut conduire à des relations de concurrence, d'oppositions, de mise en valeur des différences et des particularismes, et finalement à la rupture, la séparation, l'isolement.**

**Elle peut conduire également à des relations de compréhension réciproque, d'ouverture, d'égard envers autrui, de prise en compte des différences de l'autre, et dans la recherche d'un horizon commun.**

Daniel Mercier, le 7 décembre 09